97B782

5087
1

FROIDCOMBI S.A.

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 459.000. EUROS
SIEGE SOCIAL : CHEMIN DE COURTINE - 84000 AVIGNON
R.C. : AVIGNON - 414.865.352.
==========

PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 8 OCTOBRE 2002 à 15 Heures

L'an deux mille deux et le huit Octobre à quinze Heures, les Administrateurs de la Société **FROIDCOMBI** se sont réunis sur convocation de leur Président, Monsieur Alain BOUCHIÉ, dans les locaux de FRET INTERNATIONAL SNCF – 66 Rue de Rome – 75008 PARIS.

SONT PRESENTS :

- **Monsieur Alain BOUCHIÉ ;**
- **Monsieur Patrick CHARPENTIER ;**
- **LES TRANSPORTEURS REUNIS PAR LA FLECHE CAVAILLONNAISE, représentés par Monsieur Alain BOUCHIÉ ;**
- **SNCF PARTICIPATIONS, représentée par Monsieur Pierre Emmanuel LECLERCQ.**

SONT ABSENTS EXCUSES :

- **Les TRANSPORTS FRIGORIFIQUES EUROPEENS ;**
- **Monsieur Gérard BASPEYRAS.**

QUATRE Administrateurs sur SIX en exercice sont présents ; le Conseil peut donc délibérer conformément à la loi.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain BOUCHIÉ - Président du Conseil d'Administration, assisté de Monsieur Pascal TERANNE - Secrétaire de séance. Monsieur Christian GLAYZON - Directeur Général, assiste à la réunion.

Le Conseil d'Administration, après avoir constaté que chaque Administrateur a été destinataire du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil, adopte et approuve ledit procès-verbal à l'unanimité et sans observation..

Le Président rappelle que le Conseil a été convoqué à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) - ***Bilan de l'activité de la Société (Avril à Août 2002).***
2) - ***Constat de la qualité de la traction ferroviaire.***
3) - ***Autorisation pour la poursuite de la convention de mise à disposition précaire d'un bureau (convention réglementée).***
4) - ***Nomination de deux administrateurs par cooptation.***
5) - ***Questions diverses.***

I) BILAN DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ *(Avril à Août 2002)*

L'activité de la Société est exposée et commentée, mois par mois, par Monsieur Christian GLAYZON - Directeur Général, à l'appui de différents états remis aux Administrateurs.

❑ AVRIL 2002 :

Le mois d'Avril a été marqué par une excellente activité, durant la première quinzaine, et par un tassement des volumes échangés sur l'ensemble des axes, au cours de la deuxième quinzaine.

De ce fait, le chiffre d'affaires du mois d'Avril (654 243 €) est en retrait par rapport aux prévisions (700 000 €).

Toutefois, les résultats se sont maintenus à niveau satisfaisant, grâce à une bonne utilisation des moyens ferroviaires.

❑ MAI 2002 :

L'activité du mois de Mai est assez similaire à celle du mois précédent : après une très bonne première quinzaine, l'activité s'est ralentie tout au long des deux dernières semaines, en particulier sur l'axe AVIGNON – VALENTON, du fait du faible démarrage de la campagne fruits et légumes en PROVENCE.

Dans ces conditions, le chiffre d'affaires du mois de Mai s'établit à 593 300 Euros, sensiblement en retrait par rapport aux prévisions (636 000 Euros).

Les résultats demeurent positifs, malgré l'activité assez décevante.

❑ JUIN 2002 :

Une légère reprise d'activité a été constatée, en Juin, notamment sur l'axe AVIGNON - LILLE, le trafic sur les autres relations restant toujours très irrégulier.

Le chiffre d'affaires du mois de Juin s'établit à 677 658 Euros, soit sensiblement en deçà des prévisions (688 000 Euros).

Malheureusement, la très nette augmentation des prix de traction, liée à la refonte du plan de transport de la C.N.C. a entraîné, à partir du 17 Juin 2002, une dégradation du résultat net.

❑ JUILLET 2002 :

Une légère reprise de l'activité observée au mois de Juin s'est confirmée en Juillet, notamment sur les axes AVIGNON - LILLE et AVIGNON - VALENTON.

Ainsi, le chiffre d'affaires du mois de Juillet s'établit à 751 815 Euros, soit sensiblement mieux que les prévisions réactualisées (743 000 Euros).

Malheureusement, les effets de la très forte augmentation des prix ferroviaires, conjugués à un taux d'indemnité important, consécutif à une qualité de traction ferroviaire nettement dégradée, a conduit à un résultat décevant.

❑ **AOUT 2002** :

L'activité s'est, à nouveau, ralentie, au mois d'Août, sauf sur l'axe AVIGNON-LILLE où les échanges restent soutenus.

Le chiffre d'affaires du mois d'Août s'établit à 656 668 Euros, en retrait par rapport aux prévisions (680 000 Euros).

Dans ces conditions, et compte tenu de l'augmentation des prix ferroviaires, le résultat d'exploitation ressort, au mois d'Août, en léger déficit.

II) CONSTAT DE LA QUALITE DE LA TRACTION FERROVIAIRE

La qualité de la traction ferroviaire s'est située à un bon niveau, tout au long du 1er Semestre, avec peu de retards et d'incidents importants recensés.

Toutefois, à partir de la mise en place du service d'été, le 17 Juin 2002 , la qualité de la traction ferroviaire s'est fortement dégradée, surtout sur la relation AVIGNON - LILLE où les retards importants et les incidents d'acheminement se sont multipliés, avec même des suppressions de trains.

III) AUTORISATION POUR LA POURSUITE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PRECAIRE D'UN BUREAU *(Convention Réglementée)* :

Le Président rappelle qu'une convention de mise à disposition précaire d'un local à usage de bureau à CAVAILLON, a été conclue avec LA FLECHE CAVAILLONNAISE, pour une durée de 24 mois, à compter du 1er Octobre 2000, au prix forfaitaire normal de 1 000 F HT.

Monsieur Alain BOUCHIÉ expose son souhait de ne pas poursuivre ladite mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité – *Monsieur Alain BOUCHIÉ et LA FLECHE CAVAILLONNAISE s'abstenant de voter* – de ne pas renouveler ladite convention, à compter du 1er Octobre 2002.

Cette décision entrant dans le champ d'application de l'Article L 225-38 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité – *Monsieur Alain BOUCHIÉ et LA FLECHE CAVAILLONNAISE s'abstenant de voter* – de l'autoriser et de l'approuver expressément.

Avis de cette décision sera donné au Commissaire aux Comptes pour l'établissement de son rapport spécial, prévu par l'article L 225-40 du Code de Commerce.

IV) NOMINATION DE DEUX ADMINISTRATEURS PAR COOPTATION

Le Président évoque les démissions de Monsieur Patrick CHARPENTIER et de Monsieur Gérard BASPEYRAS, qui ont rendu vacants deux sièges d'Administrateurs et l'opportunité, dans l'intérêt de la Société, de nommer deux nouveaux Administrateurs pour les occuper.

Il est proposé, à cet effet, au Conseil, la nomination de Monsieur Bernard CHARVET et de Monsieur Patrick JEANSELME, à titre provisoire.

Après échanges de vues, le Conseil décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Bernard CHARVET – Administrateur, à titre provisoire, en remplacement de Monsieur Patrick CHARPENTIER – Administrateur démissionnaire et de Monsieur Patrick JEANSELME – Administrateur, à titre provisoire, en remplacement de Monsieur Gérard BASPEYRAS – Administrateur démissionnaire, sous réserve de la ratification par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Monsieur Bernard CHARVET et Monsieur Patrick JEANSELME exerceront leurs fonctions jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002, pour la durée correspondant au temps restant à courir du mandat de Monsieur Patrick CHARPENTIER et de Monsieur Gérard BASPEYRAS.

Le Président remercie les deux Administrateurs démissionnaires pour le travail accompli au sein du Conseil d'Administration.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits certifiés conformes du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité, acquise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

V) <u>QUESTIONS DIVERSES</u>

Monsieur Alain BOUCHIÉ expose au Conseil l'avancement du projet du chantier rail-route de CAVAILLON, suite à la réunion du 12 Juillet 2002, en Préfecture du Vaucluse, sous l'autorité du Préfet et en présence des Représentants de la Direction Régionale de l'Equipement, des Représentants de la Direction Départementale de l'Equipement, des Représentants du Ministère des Transports, des Représentants de RFF, de Monsieur CARTIER – Directeur Régional SNCF, de Monsieur BERTHOD – Président de NOVATRANS, de Monsieur PELLOUD – Directeur Régional C.N.C, des Représentants de T3M et de Monsieur Alain BOUCHIÉ – Président de FROIDCOMBI.

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les administrateurs après lecture.

certifié conforme. Mr Bouchié